



CRPF

Forêts d'Auvergne

Centre Régional de la Propriété Forestière

Maison de la Forêt et du Bois - 10, allée des Eaux et Forêts - Site de Marmilhat - BP 104 - 63370 LEMPDES
Tél : 04.73.98.71.20 - Fax 04.73.98.71.25 - Mail : auvergne@crpf.fr

Juillet 2013

n°53



Propriétaires de forêts en Auvergne, vous recevez gratuitement ce bulletin pour vous informer sur la gestion de vos bois.

Editorial

Le séminaire organisé par le Centre National de la Propriété Forestière au mois de janvier 2013 à Tours sur la forêt et le changement climatique, a regroupé 330 ingénieurs, techniciens, scientifiques et élus professionnels qui ont défini face à cet enjeu de société, les orientations de l'établissement public et de ses délégations régionales dont le CRPF Auvergne.

Diagnostiquer, comprendre, s'adapter, anticiper et limiter les risques ont toujours été les maîtres mots des sylviculteurs, mais ils le sont encore plus aujourd'hui. On peut parler de défi à relever dans un contexte de changement climatique réel mais dont on ne connaît pas encore avec certitude, ni l'ampleur de son évolution, ni sa vitesse et son impact pour les décennies à venir. L'enjeu sera pour les sylviculteurs de savoir se projeter avec un bon diagnostic sur les potentialités de production de leur forêt en intégrant l'aspect climatique, afin d'être en capacité d'anticiper sur l'incertitude. Il s'agit d'adapter dès aujourd'hui la gestion de vos peuplements forestiers pour maintenir une forêt multifonctionnelle. La création de nouveaux outils de diagnostic, sera indispensable pour une utilisation la plus large possible et permettre à votre CRPF de vous conseiller au mieux dans votre gestion. Les itinéraires techniques actuels risquent sur certains secteurs sensibles de ne plus être applicables. Les Plans Simples de Gestion,



les Plans de Développement de Massif, les Animations de Massif sont des outils que le CRPF met à votre disposition. D'autres projets portés par la filière tels que la plate forme d'échanges de données, faciliteront le transfert d'informations. L'adaptation des forêts aux changements climatiques est devenue un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs impliqués dans le domaine forestier.

Les ingénieurs et techniciens du CRPF sont présents dans chacun des départements auvergnats pour vous transférer leurs connaissances et vous aider dans votre stratégie. N'hésitez jamais à les solliciter !



Arnaud de MONTLIVAUT
Président du CRPF Auvergne

Recevez Forêts d'Auvergne directement par e-mail...

... mais aussi d'autres informations et actualités liées à la filière forêt-bois.

Pour cela il vous suffit de nous envoyer un mail selon le format ci-dessous à :

● **le-puy@crpf.fr**

À	le-puy@crpf.fr
Cc...	
Cci...	
Objet :	ABONNEMENT INTERNET Forêts d'Auvergne
<p>Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin Forêts d'Auvergne et d'autres informations sur la filière forêt-bois directement sur mon adresse e-mail.</p> <p>NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE DES PARCELLES FORESTIÈRES : </p> <p>Votre adresse e-mail :</p>	

Nouveau site Internet du CRPF : www.crpfauvergne.fr



Retrouvez toutes les informations relatives à la forêt privée d'Auvergne sur le **nouveau site Internet du CRPF Auvergne**, mutualisé avec les autres sites régionaux du Centre National de la Propriété Forestière. Vous y trouverez des actualités forestières, des dates de réunions, des informations techniques, un annuaire et les coordonnées des techniciens du CRPF, des documents à consulter et à télécharger, des liens vers d'autres partenaires de la filière forêt-bois.

J.P. Loudes (CRPF)

Gestionnaire Forestier Professionnel

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010 a introduit la qualité de **Gestionnaire Forestier Professionnel (GFP)** qui permet de **qualifier** des personnes intervenant en forêt avec des compétences reconnues. Le GFP remplace « l'Homme de l'art » défini par l'arrêté du 28 juillet 2008 qui a été abrogé. Un propriétaire forestier faisant appel à un GFP peut **bénéficier de réductions d'impôt** sur le revenu pour les contribuables qui confient à un tiers la gestion d'une forêt d'une surface inférieure à vingt-cinq hectares sous réserve de certaines conditions, notamment via le DEFI contrat. Les professionnels qui souhaitent devenir GFP doivent **déposer un dossier de demande** auprès du Préfet de Région (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne) en vue d'une inscription sur une liste régionale. L'objectif est d'augmenter le nombre d'intervenants en forêt pour réaliser des activités de gestion forestière sous mandat de gestion conformément aux termes généraux de la loi de modernisation. Cependant les GFP, pour éviter des conflits d'intérêt, ne peuvent acheter directe-



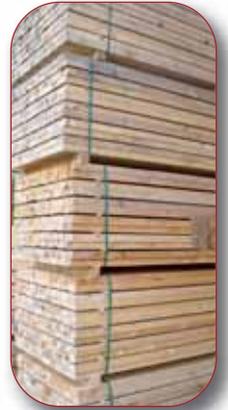
ment ou indirectement les bois qu'ils gèrent et/ou vendent en vertu d'un mandat de gestion.

Pour en savoir plus sur le GFP : P. Vours au Service Régional d'Economie Forestière, Agricole et des Territoires de la DRAAF Auvergne, Tél. : 04 73 42 14 73

FELGT : le nouveau règlement de l'Union Européenne sur le bois

Depuis le 3 mars 2013, un règlement de l'UE entre en vigueur afin de lutter contre la commercialisation de bois récolté illégalement. Des accords commerciaux entre l'UE et les pays volontaires, visent à garantir une offre de bois légale en provenance des pays signataires. Le règlement vise l'élimination complète du bois illégal notamment des bois tropicaux dont l'exploitation s'accompagne parfois de déforestation sauvage et de trafics. Les metteurs en marché devront s'assurer de la légalité des bois et produits bois en lien avec leur chaîne d'approvisionnement.

J.P. Loudes (CRPF)



7^e Forestières du Massif Central : les 20-21-22 septembre 2013 à GIAT (63)

Cette manifestation qui a lieu tous les 4 ans permet notamment au grand public de découvrir en **vraie grandeur les métiers de la Forêt et les produits du Bois**. Loin de l'image vétuste et dépassée de ces métiers tels qu'on les observait il y a un siècle, ceux-ci sont aujourd'hui des activités qui utilisent des outils modernes et nécessitent de la part de ceux qui les pratiquent compétence, technicité, mais aussi esprit d'initiative et créativité. **Les matériels qui seront notamment présentés en vraie grandeur**

les 20, 21 et 22 septembre sur le site de la foire illustreront la réalité de ces métiers de même que le **concours de bûcheronnage** qui désignera le meilleur des candidats. N'hésitez donc pas à venir à Giat au cours de ce week-end qui sera riche en événements. www.les-forestieres.com.

J-M Barbier,
Président du Syndicat des Forestiers du Limousin.



FESTIFORÊT : festival en forêt les 27, 28 et 29 septembre 2013 à ROUMEGOUX (15).

Vous pourrez y rencontrer des professionnels, voir des **démonstrations de matériel** (scie mobile, abattage manuel et mécanisé, débardage, combiné bois/bûche, tronçonneuses...). Mais aussi assister à des conférences sur **l'arbre, la futaie irrégulière, la gestion des peuplements feuillus et le changement climatique, l'importance des haies, le cèdre en France, bilan et recommandation**. Des animations festives seront également proposées (atelier de grimpe, cirque aérien, sculpture sur bois, métiers d'art sur bois...). **Renseignements : Cantaletemps Evénements au 06 03 29 42 34**

Une nouvelle assurance pour les forêts privées : SYLVASSUR

La Fédération des Forestiers Privés de France propose à ses adhérents une assurance forêt à la carte, pour notamment les aléas des tempêtes et incendies, parcelle par parcelle selon les besoins du forestier et l'organisation de sa forêt. Pour plus d'information contacter les Syndicats de sylviculteurs de vos départements ou renseignez vous sur www.foretpriveefrancaise.com

J.P. Loudes (CRPF)

Michel RIVET : nouveau Président du Syndicat des Forestiers Privés de Haute-Loire



Jean-Luc Parrel (ingénieur CRPF), Anne-Laure Soleilhavoup (directrice du CRPF Auvergne), Jean-Jacques Girard (DDT), René Roustide (Président sortant), Laurent Duplomb (Président chambre d'agriculture) et Michel Rivet (nouveau Président).

Le 12 avril 2013 lors de l'Assemblée Générale du Syndicat des Forestiers Privés de Haute-Loire, le Président en exercice René Roustide a annoncé son souhait de voir un autre administrateur lui succéder à la tête du syndicat. C'est lors du conseil d'administration du 6 juin 2013, que les administrateurs ont élu à la présidence M. Michel Rivet, également administrateur suppléant du CRPF Auvergne.

Remises d'insignes : des forestier(les) mis(es) à l'honneur !

M^{me} Anne-Marie Bareau, Présidente du Syndicat des Sylviculteurs du Puy-de-Dôme et 1^{re} Vice Présidente du CRPF a reçu l'insigne de chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole.

M^{me} Anne-Laure Soleilhavoup, Directrice du CRPF Auvergne a reçu l'insigne de chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

M. François Duplay, ancien Président du CRPF et du Syndicat des propriétaires forestiers de Haute-Loire a reçu l'insigne de chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole.



Formation Forestière FOGEFOR des places sont encore disponibles !

• Découvrir les principaux concepts forestiers : les 11-18 et 25 octobre dans Artense. les 3-4 et 24-25 octobre dans le Livradois-Forez.

• Bûcheronnage : les 16 et 30 Septembre et 14 et 28 octobre dans le Cantal, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire.

• Gestion des sapinières : les 19 - 20 septembre et 17 - 18 octobre dans le Livradois-Forez et à la Chaise Dieu.

• Comment rédiger son Plan Simple de Gestion : (2 jours à l'automne 2013). Une opportunité à saisir pour les propriétaires forestiers de 25 ha devant élaborer un Plan Simple de Gestion !



Profitez en, inscrivez-vous au FOGEFOR au 04 73 98 71 17 ou par mail à fogefor-auvergne@foretpriveefrancaise.com



Nouvelle campagne d'appel du CRPF pour la réalisation de Plans Simples de Gestion (PSG)

La loi de Modernisation Agricole de 2010 a **supprimé la notion de « seul tenant »** pour les propriétés forestières de plus de 25 ha devant faire l'objet d'un PSG. 500 propriétés forestières en Auvergne devraient faire l'objet d'un PSG au vu de notre analyse de données cadastrales. **Prioritairement ce sont les 250 propriétés de 25 ha ou plus d'un seul tenant qui sont sous Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe (RSAAC) qui ont été appelées.** Le CRPF a ainsi informé, dès le premier semestre 2013, ces propriétaires afin de les inciter à réaliser ce document de gestion très important qu'est le PSG.

Un PSG, à quoi ça sert ?

C'est une **Garantie de Gestion Durable** qui permet aux propriétaires de :

- disposer d'un état des lieux de leur propriété et d'en analyser les potentiels forestiers
- fixer des objectifs et de planifier un programme de coupes et travaux
- prendre en compte les enjeux sociaux, environnementaux et de certification forestière
- programmer ses dépenses et ses recettes pour une durée de 10 à 20 ans.

Le PSG, un document de gestion durable, mais aussi des avantages...

Intérêts fiscaux et économiques du PSG

- Réduction des 3/4 des bases d'imposition des droits de succession et donation (Monichon), ou de l'Impôt Sur la Fortune (ISF).
- Réduction de l'impôt sur le revenu pour les investissements liés à des acquisitions de biens forestiers, ou à la réalisation de travaux (DEFI*).

- Aides financières à l'investissement forestier de l'Etat ou de certaines collectivités

**Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en forêt.*

Intérêts réglementaires du PSG

- Garantie de Gestion Durable au titre du code forestier.
- Dispense de déposer des demandes de coupes à partir du moment où elles ont été agréées par le CRPF.
- Bénéficie de l'article L 122-7 et 8 du code forestier qui permet une simplification des démarches administratives au titre des codes de l'urbanisme, du patrimoine, de l'environnement : sites classés ou inscrits, Monuments historiques, dispense d'évaluation des incidences pour Natura 2000,...

Les personnels techniques du CRPF **sont à votre disposition** pour vous conseiller afin que vous puissiez rédiger ou faire élaborer par des professionnels votre PSG dans de bonnes conditions. Le cadre du PSG est disponible sur demande au CRPF ou sur le site www.crpfauvergne.fr.

Renseignements au CRPF : 04 73 98 71 23.

J.P. Loudes (CRPF)



Animation des territoires : pour mobiliser durablement plus de bois

ANIMATIONS DE MASSIF

Le **Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF)** permet au CRPF avec le soutien financier de l'Europe, de la Chambre d'agriculture et des collectivités concernées, d'animer avec un technicien forestier les territoires de **la Châtaigneraie dans le Cantal, du Haut-Livradois, du Pays d'Arlanc et de la Vallée de l'Ance dans le Puy-de-Dôme.**

L'accompagnement des propriétaires forestiers et des élus est un fort levier pour accroître la mobilisation de bois. **Des regroupements de chantiers sont testés** sur ces territoires, pour regrouper de façon ciblée des propriétaires forestiers en fonction des types de travaux à réaliser ou des types de peuplements à gérer autour d'opérateurs économiques présents sur les massifs. Les résultats de ces opérations tests seront détaillés dans un prochain numéro de Forêts d'Auvergne.



PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE MASSIF (PDM)

Bienvenue à Maxime Estrade qui va animer le nouveau PDM sur le territoire de Paulhaguet dans la Haute-Loire. Il complétera ceux qui sont déjà engagés dans cette démarche de développement forestier pour une mobilisation durable de la ressource.

Contactez les techniciens du CRPF pour des conseils gratuits sur vos parcelles

- Vallée de la Rhue Artense (15)

Jean-Quentin Duval06 62 28 68 88

- Paulhaguet (43)

Maxime Estrade.....06 62 30 76 09

- Ambert-Livradois Porte d'Auvergne (63)

Floriane Jean06 62 27 77 63

- Courpière-Olliergues (63)

Anthony Cubaynes06 20 31 89 91

- Sioulet-Chavanon (63)

Bruno Geneix.....06 75 17 18 84

- Cunlhat (63)

Maxime Aubert07 77 92 48 46

- Hautes-Combrailles (63)

Matthias Gaumet06 19 69 37 49

Bonne continuation à Céline Bautista qui quitte le CRPF où elle a animé le PDM de la Chaise-Dieu et d'Auzon. Félicitations pour le travail accompli et bonne réussite au CRPF Languedoc Roussillon.

J.P. Loudes (CRPF)

La récolte des menus bois à vocation énergétique

Le bois énergie a le vent en poupe. La mobilisation de la ressource bois fait partie des objectifs de développement des énergies renouvelables encouragés par le Grenelle II de l'environnement. De nombreux projets utilisant la biomasse forestière sont installés ou en cours d'installation. Le bois énergie peut apporter aux propriétaires forestiers une valorisation complémentaire aux débouchés habituels pour les produits de faible qualité ou encore une diminution des coûts de certains travaux sylvicoles. Si ce développement ne peut être qu'encouragé, le renouveau de ce débouché pourrait conduire à une intensification de la récolte en forêt des rémanents (ou menus bois, constitués des branchages et résidus d'exploitation) et des souches. Or, les rameaux, les aiguilles et les feuilles concentrent les éléments minéraux présents dans l'arbre (c'est jusqu'à 50 % des éléments minéraux d'un arbre qui sont contenus dans les feuilles). Ainsi, l'exploitation des menus bois provoque une exportation minérale jusqu'à trois fois plus forte qu'une exploitation classique. Il peut donc y avoir un impact sur la fertilité des sols forestiers et sur la croissance future de la forêt.

Dans le cadre d'une gestion durable, l'exportation des menus bois nécessite de prendre un certain nombre de

précautions et ne saurait être systématique. Un classement des sols a été proposé dans le cadre d'une étude de l'ADEME*. Il préconise, en fonction de la sensibilité des sols forestiers, de limiter à **deux, une ou zéro le nombre de récoltes des rémanents réalisables dans la vie du peuplement**. Cette étude conseille également de laisser sécher les rémanents avant récolte afin que feuilles et brindilles restent au sol.

Le cahier des charges PEFC, demande que, dans l'intérêt du sylviculteur, la récolte des rémanents soit raisonnée en fonction de la station forestière et que le devenir des rémanents soit spécifié dans le contrat de vente de bois. Par ailleurs, un cahier des charges spécifique est en cours d'élaboration par PEFC France.

C. Brochier - PEFC Auvergne
Tél. 04 73 98 71 30

* Guide La récolte raisonnée des rémanents. Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. www2.ademe.fr
Annexes 7 et 8 du référentiel PEFC (Cahiers des charges propriétaires et exploitants PEFC).



Quelques repères concernant

la régénération naturelle du Douglas...

Ce n'est pas la pluie qui a empêché la cinquantaine de propriétaires d'assister à la réunion organisée dans le cadre du **Plan de Développement de Massif de Courpière Oliergues sur la régénération naturelle du Douglas**. Cette essence bien adaptée à notre région, produit des bois de qualité, sous réserve d'une sylviculture suivie. Pour renouveler la douglasaie, la coupe à blanc suivie d'un reboisement est souvent la règle, mais il est possible sous certaines conditions **de la régénérer naturellement**.



Peuplement de Douglas prêt à être régénéré naturellement

50 à 60 ans régulièrement éclaircie (250 tiges/ha). L'exposition nord-est est plus favorable, la pente induit un meilleur éclaircissement au sol, la présence d'adventices en abondance entraîne la disparition des semis. Avant de régénérer, il faut s'assurer que la station convient au douglas et anticiper l'impact du changement climatique !

Comment procéder ?

La hauteur du peuplement est d'environ 30 m avec une densité de l'ordre de 250 tiges/ha, la régénération naturelle peut commencer ! Progressivement le sol est mis en lumière par **des coupes dites d'ensemencement**, c'est la présence de la régénération qui commande les coupes. La 1^{re} coupe prélève 40 % des tiges (mal conformées,...), si la régénération peine à apparaître, une coupe secondaire, 2 à 3 ans après la 1^{re}, peut-être nécessaire. S'il y a une couverture importante de ronce, de graminée il faudra l'extirper. **Lorsque la régénération est développée et occupe bien l'espace, on procède à la coupe définitive des semenciers rapidement** avec précautions pour limiter les dégâts sur les semis. Maintenir les engins sur les cloisonnements d'éclaircies précédentes, diriger lors des coupes les houppiers vers les cloisonnements et y regrouper les rémanents pour que le sol entre les cloisonnements soit propice à la germination des graines. Des taches de semis, des zones recouvertes de ronces, apparaîtront et les interventions devront être différentes pour chaque zone.

Les soins aux semis

Une régénération naturelle implique 3 types d'opérations complémentaires : **les dégagements, les dépressages et des compléments de régénération**. Le dégagement, met en lumière des têtes de semis et limite la végétation concurrente. Le dépressage élimine une partie des semis au profit des plus vigoureux. **Ne pas intervenir trop tard et ne pas abaisser brusquement la densité en un seul passage**. Une régénération compressée pendant plus de 5 ans, que l'on dépresse fortement présente des risques d'instabilité dans le cas de neiges lourdes de fin d'hiver ou début du printemps. **L'objectif est d'arriver à une densité proche de celle des plantations classiques soit environ 1100 à 1500 tiges/ha.**



Régénération naturelle acquise. On s'efforcera de garder les feuillus en mélange

Une autre méthode consiste à désigner des tiges distantes de 2,5 à 3 m, de belle qualité autour desquelles les têtes des tiges voisines seront coupées. La tige désignée, se développera sans risque de déstabilisation et profitera d'un gainage naturel limitant les dégâts de gibier. Des compléments de régénération peuvent être réalisés avec des provenances de Douglas adaptées à la région (Luzette, Darrington), ce qui améliore la variabilité génétique en apportant du « sang neuf ». La régénération sous couvert, l'irrégularisation des peuplements, des régénérations par trouées peuvent aussi être envisagées.

Contactez votre technicien forestier du CRPF pour plus d'informations.

D. Jay (CRPF)



Semis de Douglas

Des précautions à respecter...

La lumière doit être dosée pour que les semis se développent sans gêne de la végétation concurrente. La régénération apparaît dans les peuplements d'une hauteur supérieure à 30 m du fait d'un apport de lumière latérale important. **Le recouvrement doit être compris entre 50 et 70 % en début de régénération qui peut donc s'entreprendre dans un peuplement de**

[M. Hubert Ferron]

Sylviculteur dans l'Allier

Après une carrière dans l'agroalimentaire, Hubert Ferron (H.F.) acquiert en 2005 un massif forestier de 125 ha tout près de Moulins. Il s'engage avec détermination dans la gestion de sa forêt de chêne et la valorisation des produits forestiers. Il est actuellement administrateur du Syndicat des Forestiers Privés de l'Allier.

JPN : Pourriez-vous rappeler aux lecteurs de Forêts d'Auvergne les raisons qui ont motivé l'acquisition d'une forêt de chêne dans l'Allier ?

HF : Après la vente de mon entreprise, j'ai souhaité investir dans la forêt afin, certes, de faire un placement « sécurisé » qui prenne en compte le long terme, mais surtout, il s'agissait pour moi de réaliser le rêve de mon père, pour qui la forêt représentait la garantie de pouvoir se chauffer et se nourrir ; je voulais enfin transmettre à mes petits-enfants l'amour de la nature en leur donnant la possibilité de se familiariser avec la forêt.

JPN : Comment avez-vous engagé la gestion de ce massif ?

HF : J'ai tout d'abord confié à la coopérative Unisylva qui connaissait bien le massif l'élaboration d'un nouveau plan simple de gestion. Ce document qui décrit la forêt sous tous ses aspects m'a permis de construire un programme d'interventions réaliste pour les 20 prochaines années. Il est apparu deux priorités : renforcer l'accessibilité aux parcelles par la rénovation de la voirie et travailler par des coupes d'éclaircie à l'amélioration de la qualité moyenne des peuplements. J'ai suivi les formations organisées par le CE-DEFOR et les journées techniques du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour bien m'approprier le document de gestion, pouvoir discuter avec mon gestionnaire et ainsi m'impliquer dans la gestion. J'ai rapidement engagé l'assainissement et l'empierrement de 1,6 km d'allées forestières et la création d'une aire de retournement. Cet investissement,

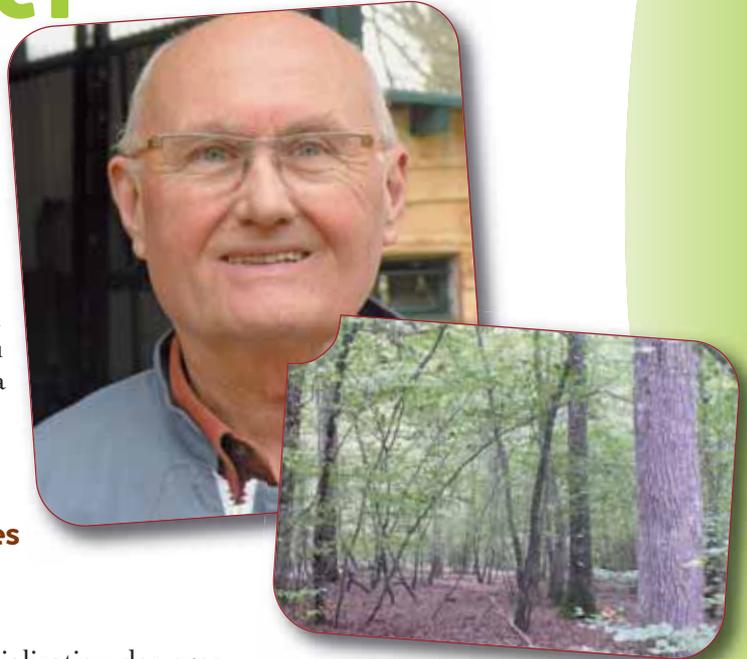
indispensable à la commercialisation du bois d'œuvre et du bois de chauffage, a été conséquent, mais grâce aux conseils de la coopérative et du CRPF, j'ai obtenu une subvention de la part du FEADER.

JPN : Quels enseignements avez-vous tirés des premières ventes de vos chênes ?

HF : Si la commercialisation des gros bois de qualité a été facile et le prix satisfaisant (100 € le m³ pour des bois cubant en moyenne 1,6m³), celle des bois de grosseur moyenne et de qualité secondaire a dû être différée. Quant aux petits bois et houppiers, la valorisation reste le bois de chauffage (8 à 10 € le stère sur pied). Ayant fait toute ma carrière professionnelle dans le secteur de l'agroalimentaire, j'ai constaté un manque de débouchés pour certaines catégories de bois, ce qui m'a conduit à prendre plusieurs initiatives.

JPN : Pourriez-vous nous parler de ces initiatives ?

HF : J'ai soutenu et je continue à soutenir plusieurs projets industriels visant à consolider les débouchés de nos productions dans le cadre de l'association Forinvest Business Angels, notamment l'unité de fabrication de granulés de bois de la société Biosylva à Cosne-Cours-sur-Loire. J'ai acheté une petite scierie mobile afin de pouvoir scier quelques grumes de petits et moyens bois pour mieux connaître et reconnaître les qualités et les défauts des arbres sur pied. Enfin, il me semble qu'il serait avantageux pour tous que les propriétaires qui en ont la possibilité puissent stocker leurs grumes dans de bonnes conditions afin de proposer aux scieurs des bois en partie secs, ce qui aiderait ces derniers à supporter les coûts liés au stockage. L'objectif prin-



cipal étant que le chêne soit de retour chez nos menuisiers à un prix compétitif par rapport à celui des bois importés ou du lamé-collé. Les qualités du chêne sont unanimement reconnues, reste à modifier son image de produit cher.

Dans le cadre des états généraux de la filière bois qui se sont tenus en 2012 à l'espace Massif Central, les contributions du Syndicat des Propriétaires Forestiers et de l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne (URFA) ont facilité une prise de conscience des principaux acteurs forestiers (Etat, collectivité, interprofession...) pour encourager l'innovation et trouver de nouveaux produits et de nouveaux marchés pour le bois de chêne, dont la consommation est en perte de vitesse. Ainsi, un projet innovant est actuellement porté par le Comité d'Expansion Economique de l'Allier (CEEAA). Il vise à développer les collaborations entre entreprises de la filière et notamment celles de première et seconde transformation pour explorer les possibilités de développer l'utilisation du bois dans le secteur de la menuiserie et le bois de structure.

Propos recueillis par
J-P Nebout (CRPF)

7^e Forestières du Massif Central : les 20, 21 et 22 septembre 2013 à Giat (63)

Traditionnelle Foire Forestière du Haut Lignon : 22 septembre au Chambon s/Lignon (43)

Sur le site du collège Cévenol. Au programme : nombreux stands, démonstrations en forêt, conférences (dont une du CRPF). Renseignements au 04 71 06 04 50.

FESTIFORET : les 27, 28 et 29 septembre 2013 à Roumegoux (15)

Réunions CRPF du deuxième semestre 2013

Localisation	Date	Thème	Contact
63 - Hte-Combrailles	3 oct.	Les dégâts de gibier	M.Gaumet : 06 19 69 37 49
	23 oct.	La régénération du Hêtre	
	6 déc.	La transmission du patrimoine : les indivisions	
	15 nov.	Valorisation et estimation des feuillus	
63 - Sancy Artense	6 sept.	Présentation du guide du sylviculteur du Sancy	E. Favre d'Anne : 06 62 24 54 61
63 - Tortebeisse	18 oct.	Regroupement de la propriété : le groupement forestier	B. Geneix : 06 75 17 18 84
63 - Sioulet-Chavanon	13 déc.	Fiscalité	B. Geneix : 06 75 17 18 84
15 - Massif de la Truyère	12 sept.	Futaie irrégulière sur le massif de la Truyère	J-P Rieutor : 04 71 60 24 95
15 - Mauriac	2 ^e quinzaine nov.	Rédiger son plan simple de gestion	L.Depeige, I.Gibert-Pacault : 04 71 63 40 56
15 - Lafeuillade en Vézize	2 ^e quinzaine nov.	Rédiger son plan simple de gestion	
15 - Margeride	1 ^{er} semaine déc.	Présentation des documents de gestion durable, et plus particulièrement du PSG	JP Rieutor, B. Fournier : 04 71 60 24 95
43 - Collat	dernière semaine d'août	Démonstration d'éclaircie mécanisée et commercialisation des bois	B. Fournier : 04 71 50 36 56
43 - La chaise-Dieu (Auditorium)	6 sept. à 18 h	Clôture du PDM de la Chaise Dieu	J-L Parrel : 04 71 06 04 55
43 - Secteur de Craponne/Arzon	7 oct.	Réunion CETEF : la qualité des plants forestiers	B. Fournier : 04 71 50 36 56
03 - Thiel-sur -Acolin	06 sept	Le chêne rouge d'Amérique	A.Bazin, J-P Nebout : 04 70 44 70 89
03 - Montagne Bourbonnaise, Lycée Claude Mercier	27 sept	Reboisement et entretiens	J. Delfolie : 04 70 59 33 21
03 - Lusigny	08 nov.	Diagnostiquer les qualités et les défauts du chêne	A.Bazin, J-P Nebout : 04 70 44 70 89

PEFC Auvergne encourage les propriétaires certifiés à participer à ces réunions dans le cadre de leur engagement de formation.

D'autres réunions sont régulièrement organisées dans le cadre des animations territoriales (Paulhaguet, Courpière-Olliegues, Ambert-Livradois Porte d'Auvergne, Cunlhat, Hautes-Combrailles, Sioulet-Chavanon, Vallée de la Rhue-Artense, Livradois, Vallée de l'Ance, Arlanc, Châtaigneraie Cantalienne), renseignez vous auprès de chaque antenne du CRPF.

Bulletin d'information semestriel du CRPF Auvergne

Comité de relecture : A. de Montlivault, Anne-Laure Soleilhavoup, JP. Loudes, D.Jay, I.Gibert-Pacault, JP.Nebout, JL.Parrel. Directeur de la publication : A. de Montlivault. Responsable de la rédaction : J-P Loudes. Conception graphique et impression : Excepto - 63170 Aubière et Imprimerie Typocentre - 03103 Montluçon, financé avec l'aide de l'Europe, de l'Etat (Ministère de l'Agriculture) et des Chambres d'Agriculture d'Auvergne. Abonnement gratuit sur demande. Tirage N°53 : 24 000 expl. N°ISSN 1273-1331- juillet 2013. Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de ce bulletin ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées.



Problème d'adresse : informez-nous par e-mail : le-puy@crpf.fr ou par courrier à CRPF - 5 rue Alphonse Terrasson - 43000 LE PUY-EN-VELAY. Pensez à informer les services du cadastre de votre nouvelle adresse.

Imprimé sur papier PEFC

